

PUBLI-REDACTION

Phase 1

## LE P.R.D. FACE AU REFERENDUM CONSTITUTIONNEL

## FIDELITE A LA LIGNE DU DIALOGUE ET DE L'UNITE NATIONALE

- Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à la petite manifestation qui a pour objet cette rencontre avec la presse.

Je voudrais d'abord rendre à cette presse un hommage mérité pour le rôle éminent qu'elle a joué dans l'avènement du Renouveau Démocratique dans notre pays. Je vois combien est fabuleux le chemin parcouru pour que nous nous retrouvions ici ensemble pour exprimer avec des opinions diverses et parfois contraires ce que nous pensons de l'avenir de notre pays. Cette possibilité, cette liberté qui nous est offerte aujourd'hui, c'est d'abord à la presse que nous la devons. En effet, elle a été au moment crucial de notre lutte pour la reconquête de nos libertés, la conscience de notre peuple. Je tiens à lui rendre hommage et à la remercier d'être présente à ce rendez-vous.

C'est en effet du Renouveau Démocratique que je viens vous parler ce matin au nom du PRD. Mais avant de passer au Renouveau Démocratique, je voudrais de tout mon cœur remercier et au nom des militants du PNDD, les parties ici représentées notamment le PRDD dont je constate une présence importante qualitativement et quantitativement.

Chers Amis,

Le PRD est comme vous le savez un parti dont les options sont connues. Je voudrais ici et pour les besoins de la circonstance rappeler que nous sommes partisans d'un régime semi-présidentiel, c'est-à-dire d'un régime avec un Président de la République, un Premier Ministre Chef du Gouvernement, nommé par le Président de la République, responsable devant le parlement qui lui apporte sa confiance ou qui la lui retire par une motion de censure.

Ce choix qui fait partie des fondements doctrinaux de notre parti est guidé par l'idée que nous avons des trente années d'expérience que notre pays a vécues. Des années qui font que le pouvoir personnel est un danger permanent qu'il faut définitivement éradiquer.

La deuxième position de notre parti vis-à-vis du problème qui divise la nation est le problème de la limitation d'âge. Notre conviction est que cette règle de la limitation d'âge est contraire à la démocratie et qu'il faut la combattre. Nous l'avons donc combattue.

Voilà donc les positions de notre parti. Ce que nous avons déjà exposé lors de notre meeting à Porto-Novo le 11 Août dernier. Cette position, je le disais, devait nous conduire à voter non au référendum - J'ai aussitôt ajouté que le PRD est conscient de

ce qu'une victoire du non comporterait des dangers pour le processus de Renouveau Démocratique dans lequel, nous sommes engagés - J'ai également fait observer qu'une victoire du non entraînerait l'affaiblissement du HCR et peut-être même une remise en cause de sa légitimité dans la mesure où en disant non, le peuple l'aura déçu. J'ai donc déclaré qu'il n'était pas dans l'intérêt de la Nation que le HCR soit affaibli ou discrédité. Pour toutes ces raisons, nous avons le devoir de réfléchir, de cogiter et de trouver une solution.

Au cours de notre meeting tenu à Cotonou le 1er Septembre, j'ai encore affirmé avec plus de vigueur que par le passé les positions doctrinales du parti. J'ai dit sans ambages que si nous suivions notre position doctrinale, c'est bien le non que nous voterions.

Mais au-delà de nos positions doctrinales, il y a l'intérêt du Renouveau, il y a l'unité nationale dont nous tenons compte avant d'entreprendre quoi que ce soit avec les partis qui ont en partage nos convictions une démarche commune auprès des autorités afin de voir s'il était encore possible d'éviter la division.

Les démarches ont été faites. Elles ont été engagées sous la forme d'un mémorandum que la plupart d'entre vous connaissent. Ce mémorandum a été transmis au Président de la République, au Président du HCR et au Premier Ministre. Par ailleurs, notre demande d'audience a été simultanément déposée à

nous avons ajouté que conditions dans lesquelles régime présidentiel a été adopté pendant la conférence ne nous paraissent pas de plus claires. Jusqu'ici, aucune contradiction de taille ne nous a été apportée sur ce point.

Par ailleurs, dans le mémorandum, nous disions que la limitation d'âge est une entorse à la démocratie donc à la souveraineté du peuple qu'il aurait été préférable qu'elle fut écartée par la conférence nationale et de préférence par le peuple lui-même plutôt qu'elle ne le fût dans le sein de la commission constitutionnelle et HCR.

S'agissant de la popularisation, du texte de l'avant-projet de constitution, cette popularisation telle qu'elle a été faite ne permettait pas de connaître les rapports de force entre défenseurs du régime présidentiel et partisans du régime semi-présidentiel.

Ce rapport de force ne peut être déterminé que sur la base d'une popularisation organisée au tour de deux textes de projets ; dont l'un présidentiel et l'autre semi-présidentiel.

Par ailleurs, nous avons fait observer, tous ces jours dans le mémorandum que si nous voulons que les résultats du référendum soient fiables, il est nécessaire que les représentants des deux types de régimes soient présents dans les opérations de contrôle et de dépouillement. Malheureusement, la [Lire la suite en page 6]



Me Adrien HOUNGBEDI, Président du Parti du Renouveau Démocratique.



Les journalistes étaient venus nombreux écouter le président du PRD.



Les invités à la conférence, avec au premier rang les membres du PND.

## PUBLI-REDACTION

## FIDELITE A LA LIGNE DU DIALOGUE ET DE L'UNITE NATIONALE

loi référendaire ne prévoit pas leur présence. Le Ministre de l'Intérieur, il est vrai, nous a rassurés que les partis politiques devraient pouvoir participer à ces opérations, tout en précisant que jusqu'à ce jour, il n'y avait pas de partis politiques constitués dans le sens de la charte nationale.

Ensuite, la loi constitutionnelle instituant les compétences du HCR et la loi référendaire en son article 80 nous sont apparus comme faisant du HCR le juge du contentieux électoral. Ainsi, si des réclamations devaient être faites par les partis de l'un ou l'autre régime au lendemain des élections, ce sont les membres du HCR qui trancheront dès lors, la règle selon laquelle, on ne peut être juge et partie, fait obligation aux membres du HCR à faire preuve de la plus stricte réserve afin qu'au lendemain du scrutin les membres du HCR apparaissent comme des juges libres.

Voilà pour le contenu du mémorandum.

Nous avons fait remarquer que les partis signataires du mémorandum sont aussi des démocrates aussi convaincus que les autres et qu'ils sont du reste aussi conscients que le Renouveau Démocratique doit avancer et progresser jusqu'à son terme normal et qu'il n'est pas bon qu'il y ait d'un côté des Béninois votant "oui" et de l'autre des Béninois votant "non". Donc, il serait préférable que deux projets de constitution soient soumis au referendum : un projet présidentiel avec limitation d'âge et un projet semi-présidentiel sans limitation d'âge.

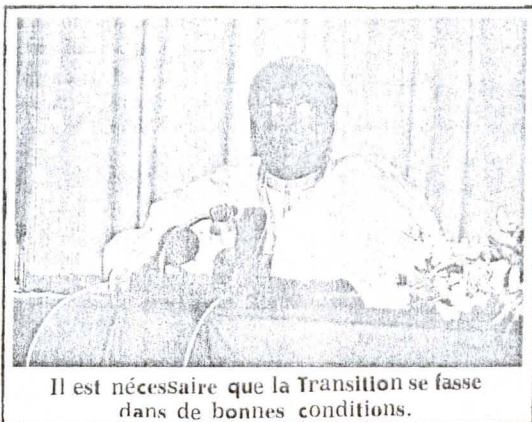
Cette procédure, nous l'avons dit, présente l'avantage qu'elle nous évite d'avoir à organiser un deuxième referendum dans le cas où le "non" l'emporterait. A ce sujet, le Ministre de l'Intérieur a fait observer que le seul referendum prévu pour le 28 Octobre coûterait la bagatelle de 500 millions de francs CFA. Nous ne souhaitons pas que notre pays ait à déboursier une seconde fois cinq cent millions de francs. De ce

fait, notre proposition devrait suffire.

La deuxième proposition que nous avons portée à la connaissance des autorités a été de garantir le libre accès de tous les partis politiques au déroulement, au dépouillement et au contrôle des opérations électorales de même

Enfin, je pense que les membres de la commission constitutionnelle, les juristes membres du HCR, la commission nationale des Droits de l'Homme, tous nous concerterons en vertu de la règle que nul ne peut être juge et partie.

Dans la mesure où nous ne sommes pas assu-



Il est nécessaire que la Transition se fasse dans de bonnes conditions.

que leur égal accès aux mass-média, tout cela assurerait à notre jeune démocratie de se dérouler dans la plus grande transparence - Nous avons, il faut le dire, reçu à ce sujet les assurances...

La dernière proposition, c'est d'inviter avec insistance les membres du HCR à observer la stricte obligation de réserve qui s'impose à tout juge.

Voilà, Chers Amis, ce que nous avons proposé.

La réponse que nous avons enregistrée peut se résumer comme suit : si respectueuses que soient vos propositions, elles arrivent trop tard.

Nul ne nous a dit qu'il était difficile et que le régime semi-présidentiel pour lequel nous nous battons et un régime contraire à la démocratie, à la liberté. Nul ne pouvait nous dire que la limitation d'âge contre laquelle nous nous élevons n'est pas une entorse à la démocratie. Nul ne peut nous dire que lorsqu'on pose un problème devant un individu... devant le peuple, il faut entendre chaque partie. Nul ne nous a non plus contré sur le point que les partis politiques doivent participer aux opérations de déroulement et du contrôle du scrutin.

Devant cette situation, le PRD, comme cela a été annoncé à Portonovo le 11 Août, puis à Cotonou le 1er Septembre, va devoir prendre ses responsabilités. Ces responsabilités, nous les prendrons sous une double optique. D'abord, selon nos convictions, mais aussi et surtout sous l'option de l'unité nationale et de la nécessité de poursuivre le Renouveau Démocratique.

Nos convictions sont connues et nous ne transigerons pas là-dessus. Et chaque fois que l'occasion nous sera donnée d'être fidèles à ces convictions, il y a l'unité nationale. Et cette unité veut que ce referendum, le premier acte que le Bénin nouveau pose dans son retour à la liberté, à la démocratie et à la tolérance, au multipartisme, donc au dialogue réussisse. Ce dialogue, doit être l'occasion de l'unité nationale. Ce referendum doit permettre que 99% des Béninois répondront "oui" à ce referendum pour sauver l'unité du pays. J'ai consulté la liste des partis signataires du mémorandum, au nombre desquels, il y a le PRD, bien qu'il ne s'agisse que de dix partis et de l'autre côté, on nous en présente 17, vous savez mieux que nous que la représentativité politique dans notre pays n'est pas fonction du nombre de partis signant un document. Elle est plutôt fonction, du poids des partis signataires.

L'on se pose la question suivante : qui avons-nous en face de nous. Nous PRD, nous PNDD, nous ADP..., quels partis avons-nous en face et qui fassent le poids ?

Cela signifie donc que si tous ensemble nous décidions de voter "non", le "non" a les plus fortes

chances de l'emporter sur le "oui".

Or, comme j'ai eu à l'indiquer, le "non" n'est pas bon pour notre pays. Il ne l'est pas non plus pour notre unité nationale. Car si, nous autres que je viens de citer, votions "non" et que par miracle le "oui" l'emportait, croyez-vous qu'il s'agirait d'un "oui" franc et massif comme on l'a récemment défendu à la télévision nationale ? Une victoire du "oui" dans ses conditions ne serait qu'une victoire qui couperait le pays en deux. Nous PRD et ceux qui sont avec nous ne voulons pas avoir la responsabilité de la division de ce pays.

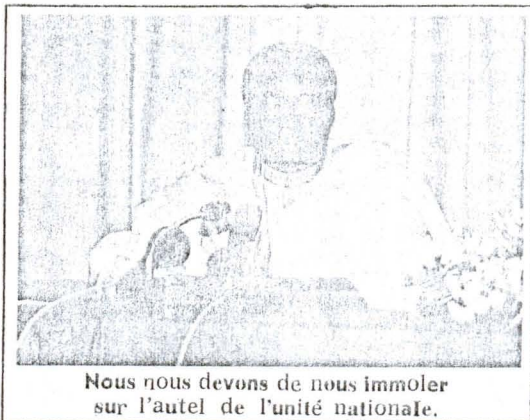
Ainsi, le triomphe du "non" serait, à notre avis, un coup d'arrêt au Renouveau Démocratique dans notre pays. Nous avons été les premiers à signaler les dangers du "non". Il faudrait donc éluder les obstacles susceptibles de conduire à voter le "non".

Il est donc nécessaire que la transition se fasse dans de bonnes conditions. Il faut que les promesses d'exécution des décisions de la conférence se fassent dans les délais impartis à cet effet par ladite conférence.

Dès lors, si nous votions "non", nous contribuons à faire échec au Renouveau Démocratique. Je sais, cela est agité par d'autres comme un épouvantail. C'est la logique de la démocratie. Et sur un débat aussi fondamental que le referendum sur la constitution.

Voilà résumés, Chers Amis, en quels termes se pose pour nous le problème. D'un côté, il y a nos convictions puis de l'autre, l'intérêt supérieur de notre pays. Entre les deux, nous n'avons pas à choisir, l'amour de la patrie, nous commande de placer l'intérêt supérieur de la patrie, l'unité nationale au-dessus de nos convictions personnelles. C'est dire qu'une fois encore, nous allons nous immoler sur l'autel de l'unité nationale.

Souvenez-vous-en, l'automne dernier, lorsque le pays était au bord de gouffre, lorsque les uns étaient les armes au pied, les autres les cailloux, les branchages entre les mains, et que le monde



Nous nous devons de nous immoler sur l'autel de l'unité nationale.

[Lire la suite en page 7]

## PUBLI-REDACTION

## FIDELITE A LA LIGNE DU DIALOGUE ET DE L'UNITE NATIONALE

avait commencé le compte rebours du carnage au Bénin, c'est le PRD qui prenant son courage à deux mains, a dit qu'il y avait une solution possible, c'est le dialogue, c'est la Conférence des Forces Vives de la Nation. Et nous devons en être fiers. Nous avons ajouté que pour y parvenir, nous devons pardonner tout le tort dont nous avons été victimes.

Retour fidèle à cette ligne ; même si, à la conférence nationale, cela nous a valu l'incompréhension des uns et l'hostilité des autres. Nous ne restons pas moins fidèles à cette ligne du dialogue et de l'unité nationale.

C'est donc pour toutes ces raisons que le PRD a décidé de voter et de faire voter "oui".

J'adjure nos amis, nos alliés, j'adjure le PNDD de nous suivre dans cette voie.

La présence massive, ici, du PNDD me fait croire qu'il s'agit là aussi de leur conviction profonde. J'adjure également l'UNDP, l'ADP ainsi que les autres partis signataires du mémorandum de faire eux aussi, l'effort que nous avons fait et de nous rejoindre dans le camp du "oui" ; qui est celui de l'unité nationale. Au sein de ce camp, il est vrai, il existe des variantes. Mais, je les supplie de ne pas basculer de manière figée dans le "non".

M. Chabi Maurice  
(Journal "La Nation")

1°. Vous venez de développer les raisons qui vous avaient conduit à vouloir voter "non" et aujourd'hui vous invitez vos militants à voter "oui". S'agit-il là d'un volte-face ? Et qu'elle est la part des alliances politiques dans ce changement ?

2°. Pendant votre exil, nous avez eu des accointances avec de nombreux milieux français et gabonais, et comme avocat, vous avez eu à défendre les intérêts d'un groupe pétrolier important, toutes choses qui ont fait dire que vous vous identifiez à une certaine droite.

Quels sont les lobbies et groupes de pression dont vous vous sentez proche ?

3°. Depuis votre retour au Bénin, vous avez fait de nombreux coups d'éclat financiers. Pour une formation politique qui vient de se constituer, on s'interroge sur vos sources de financement. Est-ce vous le principal financier de votre parti ? Qu'en est-il très exactement ?

4°. M. Vidéhouéou Salomon (Journal "La Nation")

- Il apparaît de plus en plus que le HCR s'est substitué au peuple au-dessus duquel il s'est placé ; ce que vous semblez aussi cautionner. N'y a-t-il pas là une confusion à lever ?

- Sur l'"achat de conscience", une invention des politologues béninois... Pensez-vous qu'il soit raisonnable d'acheter aujourd'hui la conscience d'un homme qui voterait pour vous ?

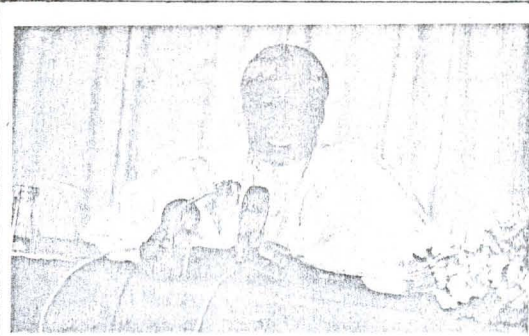
- Sur l'évolution de la position du PRD

Je crois avoir d'abord dit quelles sont nos convictions et que nous ne transigeons pas là-dessus. Notre pays a besoin d'un régime semi-présidentiel, d'un Président arbitre, d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement et d'un parlement devant lequel ce gouvernement est responsable. C'est cela qui constitue notre conviction c'est-à-dire le fondement du PRD.

Mais la politique n'est pas une question

d'orgueil. La politique est faite par des gens qui sont responsables, des gens qui aspirent à gouverner ce pays. Et ce pays ne peut être gouverné que dans l'unité. Il n'y a de meilleur gouver-

c'est parce que nous ne voulons pas faire le lit du pouvoir personnel. Le régime présidentiel, quelle que soit de par la fonction du Président de la République, l'auréole qui l'entoure, entraîne inéluctable-



La politique est faite pour des gens responsables.

nement pour ce pays que celui-là qui recueille l'assentiment du plus grand nombre. Ma conviction est que ce gouvernement serait un gouvernement d'une large union nationale.

Alors, si nous restons cramponnés à notre conviction, dans le contexte actuel où les décisions du HCR sont considérées par celui-ci comme définitives, cela signifie que nous aurons contribué à la division du pays.

Dans l'état actuel des choses, il y a lieu de sauvegarder ce qui est essentiel : à savoir l'unité nationale et le succès du Renouveau Démocratique.

Nos motivations politiques ? Bien sûr qu'il s'agit d'une démarche politique sous-tendue par des motivations politiques. Si nous nous battons pour le régime semi-présidentiel,

ment sa mainmise et sa pesanteur personnelle dans les décisions de la Nation. Et pour peu qu'il soit quelqu'un enclin à l'auto-ritarisme, nous allons, une fois encore, avoir affaire à un pouvoir personnel.

Nos liens avec certains partis politiques étrangers, avec le Gabon, avec un groupe pétrolier important

Je voudrais dire ici que je suis un homme libre. Nous sommes un parti qui prend ses décisions sur la bases de ses propres analyses. Lorsque nous faisons des analyses, s'il se trouve qu'à l'intérieur ou à l'extérieur du pays des partis, ou des personnes ont les mêmes opinions que nous, c'est heureux. Ce fut le cas avec la conférence nationale et tout le processus pour régler la vie nationale.

S'agissant du Gabon, j'ai vécu dans ce pays du 1er Juin 1976 jusqu'à maintenant. Ce pays est ma terre d'asile. C'est le pays qui m'a permis d'exercer mon métier. Dans ce pays, je compte beaucoup d'amis. Mais cela ne veut pas pour autant signifier que je fais la politique du Gabon. Ma politique est bien celle du PRD.

Vous disiez tantôt que je suis l'avocat d'un groupe pétrolier important. Non, je ne suis pas l'avocat d'un groupe, je suis l'avocat de plusieurs groupes pétroliers importants. C'est mon métier, vous le

savez, ce n'est pas l'avocat de choisir son client, mais le contraire. Le choix du client est déterminé par la compétence de celui sur qui il jettera son dévolu.

De ce point de vue je m'honore d'être l'avocat de plusieurs groupes pétroliers importants.

Sur les dépenses dites spectaculaires

Nos sources de revenus sont d'abord professionnelles. Je suis avocat. Au sujet des dépenses que nous faisons ; je ne vous apprend rien en disant que nous sommes le premier parti régulièrement constitué au Bénin. Nous sommes les seuls à respecter la charte nationale dans toutes ses dispositions. Et nous savons que les ressources de tout parti proviennent de deux ordres : les cotisations et les contributions.

Quant aux dépenses spectaculaires, je ne sais pas de quelles dépenses il s'agit. Voici ce que nous avons coutume de faire, d'abord comme parti politique, nous avons sur le territoire national des cellules et des sections, nous allons vers les populations qui nous disent "nous sommes avec vous, regardez notre misère, nous n'avons pas d'écoles, nous n'avons pas de dispensaires, de routes, d'électricité". Je crois que la démarche des politiciens professionnels, c'est de dire votez pour nous et demain on verra le reste.

Au PRD, nous estimons que quand on va vers les populations et qu'elles nous exposent leurs problèmes, notre devoir est de nous pencher, dans la mesure de nos moyens, sur leur situation - On ne peut pas être heureux ou dans l'abondance pendant que des militants ou des cellules seraient dans le dénuement, privés de salles de classes, de dispensaires... Dans ces conditions, nous avons construit des dispensaires, des écoles, distribué des médicaments. Et il n'y a en cela aucune contrepartie, puisque c'est dans l'isolement et en âme et conscience que le citoyen votera pour un candidat plutôt qu'un autre. Et c'est cela notre contribution à la solution de leur problème.

J'ajoute cependant que nous n'avons pas at [Lire la suite en page 8]



Au PRD, la résolution des problèmes des populations est notre première préoccupation.

# FIDELITE A LA LIGNE DU DIALOGUE ET DE L'UNITE NATIONALE

tendu le Renouveau Démocratique pour le faire ; c'est depuis l'exil et à chaque fois que nous avons été sollicités, sans savoir quand nous rentrerions, que nous l'avons fait, que ce soit dans l'Ouémé, dans le Zou, l'Atlantique, le Borgou, l'Atacora et le Mono.

Et nous ne voyons pas pourquoi, une fois rentré au pays, nous deviendrions subitement "radin". Dès lors, cette querelle qu'on fait est une querelle inutile.

Dépenses spectaculaires, j'ai été souvent attaqué à ce sujet en ce qui concerne l'organisation de nos meetings. Or, nos meetings, il faut le dire, sont de l'initiative des militants. Il leur arrive de passer toute une nuit et toute une journée au dehors pendant l'organisation de ces manifestations. Dès lors, comme responsable du parti, nous devons nous sentir concernés par ce qui relève de leurs besoins avant comme pendant et après ces meetings. Dépenses spectaculaires ? Je n'en vois pas. A moins que M. Chabi n'ait des précisions à apporter à ce propos.

Nous sommes un jeune parti qui va être très vite confronté aux échéances électorales. A côté, il y a d'anciens partis à qui il suffit de deux ou trois jours, d'aller de ville en ville, de village en village pour dire "voté oui" ou "voté non". Nous, comme jeune formation, nous avons l'obligation de nous montrer dynamiques pour les rattraper et les dépasser. Et c'est notre dynamisme qui nous est reproché par nos adversaires. En fait, nos militants ont reçu des instructions pour aller au-devant des populations. A ce sujet, nous ne pouvons pas leur demander de le faire avec leur propre moyen de déplacement ou d'aller prêcher pour nous la bonne parole avec leurs moyens.

Le problème de l'achat de conscience et la loi référendaire, une question que j'aborde non seulement en politicien, mais en juriste, en avocat, quelqu'un dont le métier est de respecter l'autre. Le PRD respecte la loi référendaire, car nous sommes un parti

responsable. Mais, le PRD est décidé aussi à ne respecter que la loi référendaire. Cela veut dire que tous les espaces de liberté qui seront laissés par cette loi, seront exploités dans le plus strict respect de la légalité. Nous respecterons la loi référendaire, qui est une loi pénale. Elle est d'interprétation stricte. Les génies qui y ont contribué savent de quoi je parle. Cette loi ne nous gêne en rien. Nous sommes là pour respecter la loi et nous le ferons. Ce n'est pas parce que certains ne veulent pas résoudre les préoccupations immédiates qu'ils empêcheront d'autres de le faire. Après tout, il n'appartient pas au PRD de créer des dispensaires. Cette responsabilité incombe à l'Etat, et dans la mesure de nos moyens, nous sommes décidés à faire ce que l'Etat ne peut pas encore faire. Encore une fois, il n'existe pas de contrepartie. C'est en définitive dans l'isolement que l'électeur fait le choix qu'il juge raisonnable.

Par conséquent, le problème de l'achat de conscience est un faux problème soulevé par les politiciens professionnels qui ne veulent pas faire autre chose que de tenir des discours ; au lieu de résoudre les préoccupations quotidiennes des populations.

**LA CONFERENCE NATIONALE EST-ELLE AU-DESSUS DU PEUPLE ?**

Tout ce qui est du HCR doit-il s'imposer aux partis et de ce fait, être considéré comme un diktat ? Je crois que dans l'ordre des souverainetés, la souveraineté majeure est celle du peuple. Je crois aussi que c'est ce peuple qui a délégué au HCR la souveraineté qu'il exerce. Je crois également que pour notre Renouveau Démocratique et pour la transition, le HCR est une institution nécessaire. Par conséquent, la position de notre parti est de respecter le HCR et de respecter ce qui provient de lui.

Cependant, notre rôle est aussi de crier gare chaque fois que nous sentons que le HCR, au sein duquel se livre le combat des rivalités partisans, prend le pas sur les considérations souveraines. Nous le faisons d'autant

qu'aucun de nos membres n'est présent au HCR.

C'est la souveraineté du peuple qui est déléguée au HCR. Néanmoins, nous ne voulons pas que cette souveraineté soit utilisée par nos adversaires pour nous écarter du jeu politique.

M. Allagbada Noël  
(Journal "La Nation")

- Sur les motivations politiques, j'ai suivi votre exposé et vos démarches à travers le meeting de Porto novo et celui de Cotonou. Ce qui se passe donc ici aujourd'hui peut être considéré comme une position définitive puisque le referendum est prévu pour le 28 Octobre. La question est de savoir pourquoi vous avez choisi la formule de la conférence de presse au lieu d'un meeting pour affirmer votre position ?

- S'agissant du PRD lui-même, que représente-t-il véritablement sur le plan national ?

M. Comlan François  
(Agence Reuter et de "L'Observateur")

- Vous vous êtes déclaré opposé à l'achat des consciences". Mais dans le cas d'un dilemme où vous perdrez en n'achetant pas les consciences", que feriez-vous donc ?

- Au cours d'une réunion quasi secrète tenue récemment à votre domicile, certains de vos partisans ont failli en venir aux mains quant à la question du "non" ou du "oui" au referendum. C'est au cours de cette réunion-là que votre "non" est devenue depuis un "oui". Ne pensez-vous pas que certains de vos partisans voteront contre leur gré le "oui" ?

- Vous aviez dû quitter précipitamment ce pays, suite à l'affaire Kovacs et vous êtes rentré et pressenti comme Premier Ministre du PRPB. Quelle interprétation pourrait-on donner de cette évolution ?

- Du Président Kérékou, du Premier Ministre Soglo et du Président du HCR Mgr de Souza, de qui vous sentez-vous le plus proche ?

- M. Houndji Amègnihoué  
(Agence Bénin Presse)

Suivant vos propositions doctrinales, vous êtes un partisan déclaré du régime semi-présidentiel et un adversaire de la limitation d'âge et voici que vous optez en définitive pour le "oui". Ne s'agit-il pas là d'une forme d'extrémisme ? Ne seriez-vous pas tenté par le "oui mais" d'autant que pour les consultations référendaires, les questions de régime et de limitation d'âge ont été dissociées ?

M. Douakoutché Paul  
(Télévision nationale)

Aujourd'hui, tout le monde veut se faire apôtre de la démocratie. Et si mes souvenirs sont bons, vous avez été commissaire du gouvernement dans un tribunal militaire d'exception, vous avez été également conseiller juridique du Président Zinsou. Est-ce que pour vous aujourd'hui il n'est pas malaisé de parler de démocratie et de se faire le défenseur des Droits de l'Homme ?

- M. Sossou Gloh Narcisse

Estimez-vous que votre parcours jusqu'à ce jour puisse être cité et donné en exemple à la jeunesse faisant de vous son idole, et sentez-vous capable d'incarner l'Etat béninois ?

Les avocats, et autres juristes sont-ils, selon vous, mieux que d'autres, prédisposés aux fonctions présidentielles ?

- M. Kolawolé Emmanuel  
(Télévision nationale)

La course à la magistrature suprême suppose la maîtrise de la situation nationale. A ce titre, comme prétendant au fauteuil présidentiel et comme président du PRD, comment appréciez-vous les derniers événements survenus dans le Mono, au cours desquels un militant du PCD a trouvé la mort ?

- Comment expliquez-vous que voter "non" soit un tort à la démocratie ?

Les derniers événements d'Azovè ont attristé chacun de nous, que l'on soit du PRD ou des autres partis politiques. Cet événement constitue pour notre jeune démocratie à peine naissante un incident particulièrement

malheureux. Et j'ai cru comprendre que les autorités de notre pays ont entrepris une enquête afin de déterminer s'il s'agissait d'un acte délibéré ou d'une simple bavure. Je ne voudrais pas préjuger des résultats de l'enquête.

Mais seulement, je puis dire, que le PRD est prêt à s'associer à toute action légale ou licite qui permettrait de connaître les vrais responsables et de réparer les dommages.

De même, nous sommes prêts à répondre solennellement à toutes les autres formations politiques du Bénin, de toutes les autres sollicitations que nous seront faites dans le cadre d'une action collective pour atténuer les souffrances de la famille éplorée.

Ce que nous avons fait avec la conférence nationale, c'est le retour au dialogue, au multipartisme. Et nous pensons que nul ne devrait se tenir à l'écart de ce Renouveau. Le PCD doit trouver sa place dans la collectivité nationale.

Il m'a été demandé de savoir comment le "non" serait un tort au Renouveau Démocratique.

D'abord, le "non" serait un tort au budget de notre pays puisqu'il va falloir recommencer le referendum avec cinq cents millions et je ne sais pas si actuellement nous avons 500 millions à perdre.

De plus, le "non" serait un tort au Renouveau, car la légitimité du HCR et sa souveraineté lui sont déléguées par le peuple et si le peuple le désavoue, le HCR disparaîtra ou sera obligé de jouer le rôle de commissaire aux écritures. Et cela n'est pas bon. Car, entre le Chef de l'Etat et l'Exécutif, la présence d'un organe législatif comme le HCR est nécessaire.

Les avocats, ont-ils plus de prédispositions que d'autres à devenir Président de la République ? Non. Aucune fonction, aucun métier ne prédispose par rapport aux autres à exercer quelque fonction que ce soit. Tout citoyen a le droit de postuler à la magistrature suprême. Et les avocats ne sont pas plus outillés que d'autres pour cette fonction. La

[Lire la suite en page 10]

# FIDELITE A LA LIGNE DU DIALOGUE ET DE L'UNITE NATIONALE

(Suite de la page 8)

preuve en est qu'aucun d'eux n'a jusqu'à ce jour exercé cette fonction au Bénin.

S'agissant de mon parcours au sujet duquel vous demandez s'il peut être cité en modèle à la jeunesse, ce n'est pas à moi de répondre. C'est plutôt à la jeunesse de se prononcer à ce sujet.

Si j'avais à choisir entre l'"achat des consciences" pour être Président de la République et le non-"achat des consciences" et perdre les élections... Eh bien, je n'"achèterai" pas de consciences". En vérité, on ne peut "acheter la conscience" de personne et, celui qui croit le faire perd son temps. Car, encore une fois, c'est seul dans l'isolement que l'électeur vote pour qui il aura voulu le faire. Je ne me retrouve pas dans ce dilemme.

Sur la réunion tenue en mon domicile et qui aurait dégénéré en échauffourée... Retenez seulement que si jusqu'ici un point de discussion a suscité l'adhésion de tous les militants, c'est bien celui du vote sur le projet de constitution. La décision a été prise à l'unanimité et par acclamation, de voter "oui". Donc, s'il y a eu bagarre, ce n'est sûrement pas chez moi.

Vous avez dit que je suis rentré au pays dans la valise du PRPB pour être Premier Ministre.

Ceux qui avaient fait courir ce bruit à l'époque l'ont fait pour m'écarter de la course.

En fait, j'ai été le premier opposant condamné et en exil à dire : trêve de violence, les problèmes politiques du Bénin peuvent être résolus autour d'un table ronde que j'ai appelée Conférence Nationale des Forces Vives. J'ai dit que la règle du jeu au cours de cette conférence nationale serait le consensus. J'ai été le premier à le dire, je l'ai exprimé non seulement avant les autres partis d'opposition, mais également aussi avant le régime en place. Si le régime en place trouve que la proposition est pertinente et l'adopte, pourquoi voudrait-on que j'en aie honte, d'autant que c'est la suite logique de ces propositions que constitue

le Renouveau Démocratique ? Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que nous avons choisi de nous appeler Parti du Renouveau Démocratique. Ce n'est que pour réaffirmer que nous étions dès le départ pour ces changements. Si, ayant proclamé notre volonté de dialogue, de conférence nationale, de multipartisme, certaines personnes estiment que je serais un bon artisan de cette politique, c'est toute autre chose.

Lequel des trois hommes à savoir le Chef de l'Etat, le Premier Ministre et le Président du HCR je privilégie. Les trois sont le résultat du consensus issu de la conférence nationale. J'ai ici l'acte constitutionnel qui régit les rapports entre ces trois personnalités.

Ainsi, le Président de la République actuellement en place est le Chef de l'Etat. Pour moi, il l'est également, et que le HCR est l'organe législatif, donc le parlement, puis le Premier Ministre qui est le Chef du Gouvernement. Par conséquent, je ne privilégie personne par rapport à l'autre.

S'agissant de la logique qui sous-tend notre démocratie à passer d'une position défavorable à la limitation d'âge au "oui" intégral, cette démarche est tout à fait logique. Nous avons toujours dit que ce pays doit être gouverné dans la conjugaison et dans la collaboration de toutes les classes d'âge. Nous avons dit que le régime qui nous permet d'assurer cette collaboration des classes d'âge est le régime semi-présidentiel dans le sens où il permet d'avoir un arbitre d'une certaine expérience, et de disposer d'un exécutant dynamique qui est le Premier Ministre. et j'ai souvent rappelé cet adage "si jeunesse savait".

Pour nous donc, le choix du régime semi-présidentiel est la meilleure façon de faire collaborer la vieillesse et la jeunesse. Comme il se trouve qu'à notre corps défendant c'est le régime présidentiel qui est adopté, cela veut dire désormais, c'est le Président de la République qui sera au four et au moulin. C'est lui qui décidera de tout

et lui seul. Comment voudrait-on qu'une tâche aussi lourde soit laissée sur les épaules d'un seul homme, de surcroît un septuagénaire et octogénaire ? Cela n'est pas possible, et si on ne procède pas ainsi, si ce n'est pas le "oui" qui passe, nous aurons peut-être effectivement un Président octogénaire. Et ce sera les membres de son cabinet, c'est-à-dire les techniciens sans responsabilité politique qui dirigeront le régime semi-présidentiel qui avait été adopté, je serai toujours contre la limitation d'âge, je ne crois pas qu'il faille laisser la charge totale du pays sur les épaules d'un homme de 75 ans.

Ensuite, sur ma participation à un tribunal militaire d'exception en qualité de commissaire du gouvernement, puis conseiller juridique du Président Zinsou, il m'a été demandé comment je pourrais me présenter comme défenseur des Droits de l'Homme. Je réponds tout de suite que je suis resté fidèle à mon idéal, cet idéal qui, dans l'affaire Kovacs, m'a fait partir comme une gazelle de ce pays. Je suis rentré en Décembre 1967, en Janvier 1968, le gouvernement militaire crée un tribunal militaire d'exception. Aucun magistrat ne voulait accepter d'être commissaire du gouvernement dans un tel tribunal. Dans ce tribunal, il y avait effectivement six militaires, un magistrat principal, moi-même, comme ministère public. Par contre, une fois que je suis entré dans ce tribunal, j'avais à requérir contre le colonel Chasme, intendant militaire accusé de corruption. Lorsque j'ai pris le dossier de l'intendant, il n'y avait dedans qu'une seule preuve, le procès-verbal de sa déposition. Déposition dans laquelle il disait, je n'ai jamais détourné, je n'ai jamais pris de pot-de-vin.

Que doit faire un magistrat digne de ce nom pour recueillir l'information ? Et c'est ce que j'ai dû faire. Cette information a abouti à ce que rien n'était dans le dossier.

Toutes les personnes interrogées à tort ou à raison ont déclaré qu'elles ne lui avaient jamais remis un sou. Donc, le dossier que j'avais devant

moi ne contenait que cette feuille. Je m'en suis référé à mon chef hiérarchique pour lui dire que dans ces conditions, c'est la relaxe de l'intéressé qui s'impose. Mon supérieur, conformément à son droit, m'a donné des instructions écrites pour requérir contre M. Chasme. C'est son droit, mon devoir de magistrat devant un tel document, c'est de donner connaissance des instructions écrites de mon supérieur, mais de requérir selon ma conscience.

Lorsque je suis arrivé devant le tribunal, j'ai donné lecture des réquisitions que mon supérieur m'imposait, j'ai déclaré devant tout le monde qu'il fallait relaxer M. Chasme parce qu'il n'existait pas de charge contre lui. Je n'ai pas été suivi par ce tribunal, parce qu'il y avait six militaires, qui étaient aux ordres. Tout ce que je viens de raconter est vérifiable, puisque je n'ai rien à me reprocher. La sentence a été prononcée vers minuit, le lendemain à 8 heures, ma démission se trouvait déjà sur la table du Garde des Sceaux.

J'ai donc quitté le tribunal d'exception. J'ai également subi d'énormes pressions pour revenir sur ma décision. Je ne me suis pas laissé faire. J'ai obtenu de mon collègue du siège qu'il me suive dans cette décision. Et le gouvernement embarrassé, a



été obligé de dissoudre le tribunal et de relâcher les personnes arrêtées dans le cadre de la procédure. Par conséquent, je ne vois pas, dans cette affaire ce qui a de contraire à la liberté. Dans cette salle aujourd'hui, il y a des gens de plus de 40 ans qui peuvent confirmer ce que je dis, de même que les gens qui se trouvaient dans le gouvernement de cette époque.

Conseiller juridique du Président ? Oui, c'est vrai, j'ai été conseiller juridique du Président Zinsou. Mais là aussi, je crois avoir été fidèle à mon idéal. J'ai démissionné de ce cabinet parce qu'il y a eu un incident. C'était l'affaire Alley. Dans l'affaire Alley, il avait des textes qui prouvaient qu'il devait être jugé par la Cour d'Assise. C'est la loi qui existait au moment du procès. Comme le gouvernement n'était pas sûr d'obtenir de la Cour d'Assise le verdict de sévérité qu'il souhaitait, il a essayé de mettre sur pied une juridiction d'exception plus musclée. Je n'étais plus magistrat, j'étais avocat, j'ai dit au Président de la République que ce n'était pas possible, mais qu'une telle loi aurait un effet rétroactif. Le Président de la République m'a suivi. Il faut le reconnaître, c'est honnête. Mais dans la nuit, d'autres juristes sont allés le voir pour lui conseiller que c'est une procédure, et qu'elle était faisable. En effet, les lois de procédure peuvent rétro-agir. Ce sont les lois de condamnation qui peuvent pas rétro-agir. Ils ont donc créé la juridiction qu'il faut pour recueillir la sévérité. Le lendemain matin en arrivant au tribunal, il y avait la nouvelle loi. Donc, quelqu'un a abusé du Président Zinsou. J'ai laissé se dérouler le procès. Mais le verdict, j'ai rendu ma démission au Président Zinsou. Voilà ce que j'ai fait. Mon comportement ne permet-il pas d'affirmer que j'ai été copieux à mon idéal ?

S'agissant des motivations politiques, je pondrai ce que j'ai toujours dit, j'appartiens à un parti politique, j'appartiens à une alliance partis politiques. Mais ce que nous soutiendrons soit le candidat du parti et de cette alliance.

N.B. : M. Chabi M... Foundounga, premier vice-président du comité directeur provisoire du PND, est ensuite intervenu pour exprimer la communauté de vues entre son parti et le PRD, confirmant l'esprit d'alliance des partis signataires du mémorandum mentionné plus haut.